

PRIX EUROPÉEN DES ARTS APPLIQUÉS

[20.11.09 – 17.01.2010]

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Le Prix européen des Arts appliqués est organisé par le WCC-BF, en partenariat avec la Ville de Mons, le WCC-Europe et Design Vlaanderen.

Ce concours s'adresse à tous les créateurs du domaine des arts appliqués et du design artisanal, résidant dans un pays d'Europe (y compris les pays non membres de l'Union européenne)

Le terme "design artisanal", désigne les objets conçus et réalisés par l'artiste exposant, soit en pièce unique (prototype) soit en petites séries. Les objets produits industriellement ne sont donc pas admis dans ce concours.

Les œuvres sélectionnées seront de haute qualité, tant technique qu'esthétique et à caractère innovant.

Elles seront exposées du 20 novembre 2009 au 17 janvier 2010, à la Grande Halle de Site des Anciens Abattoirs de Mons (Belgique).

////////////////////////////////////

Le Prix européen de Arts appliqués comporte deux catégories :

- **Le Prix des Maîtres d'art**, doté de 3.500 euros, décerné à l'auteur d'une pièce maîtresse, âgé de plus de 30 ans au 1^{er} novembre 2009
- **Le Prix Jeune Talent**, doté de 3.000 euros, décerné à un jeune créateur âgé d'au maximum 30 ans au 1^{er} novembre 2009

D'autres prix pourront être attribués en fonction des disponibilités financières au moment de l'ouverture de l'exposition.

Un catalogue couleurs, trilingue (GB/F/NL), sera édité. Il comportera des textes d'introduction et au moins une page avec texte et photo par artiste exposant.

Les œuvres seront assurées par les organisateurs dès le moment de leur arrivée sur le lieu d'exposition et ce jusqu'à leur retour à l'atelier de l'artiste ou au siège de l'association dont il est membre.

La participation au concours est gratuite pour les membres du WCC-Europe ainsi que pour les membres des associations membres du WCC-Europe.
Les exposants non-membres auront à payer un droit de 50 euros pour participation aux frais organisationnels. Ce montant sera à verser dès réception par l'artiste de la notification de sa sélection.

////////////////////////////////////

Toutes les disciplines sont acceptées (céramique, verre, textile, bijou, bois, papier, mobilier, accessoires, etc.).

Les œuvres proposées seront récentes (réalisées après le 1^{er} janvier 2008).
Elles ne pourront excéder un poids de 100 Kg. Toute éventuelle exception sera décidée par le jury ou l'organisateur.

Les candidats peuvent proposer de 1 grand objet (mobilier ou œuvre murale de grande taille) à 5 objets de petite taille (par exemple : bagues, petites céramiques, etc.).

TRANSPORT

- Les œuvres seront expédiées à Mons aux frais de l'artiste ou de l'association dont il relève. Leur emballage devra être conçu de manière à les protéger suffisamment en cas de choc ou de chute d'au moins 1m. de haut, durant leurs manipulations. Les mêmes emballages seront utilisés lors du transport retour.
- Le transport retour s'effectuera aux frais des organisateurs, endéans les 3 semaines à compter de la fin de l'exposition.

CANDIDATURE

Les dossiers de candidature seront envoyés pour le **30 mai 2009 au plus tard**, à l'adresse suivante :

WCC-BF
c/o Mme Gaëlle Cornut
Info : gaellecornut@wcc-bf.org ou www.wcc-bf.org
Site des anciens abattoirs
rue de la Trouille, 17/02
B-7000 MONS (BELGIQUE)

Les dossiers seront constitués d'un CDrom comprenant :

1. 1 photo **par objet proposé** pour l'exposition. Les objets seront photographiés sur fond neutre. Les photos seront en format JPG ou TIFF, de min. 300 dpi et de min. 20 x 20 cm. dès la prise de vue. Elles seront libres de tous droits. Chaque photo sera accompagnée d'une légende complète : titre de l'œuvre, dimensions, poids, matériaux et techniques utilisées, date de création, nom du photographe.
2. 1 C.V. reprenant les faits essentiels de la formation de l'artiste et les événements majeurs de sa carrière, de maximum 1.400 signes, espaces compris.
3. 1 texte de présentation de l'artiste (démarche, particularités du travail, etc.) de maximum 1.230 signes, espaces compris.

En cas de sélection, ces textes et photos serviront à la constitution du catalogue. C'est pourquoi nous insistons sur leur qualité et sur le nombre de signes. Si les textes fournis sont trop longs, le candidat sélectionné sera tenu de les remanier.

L'artiste s'engage à présenter les œuvres sélectionnées sur photo. Toute œuvre de remplacement sera automatiquement exclue.

S'il le juge nécessaire, le candidat pourra accompagner son dossier de tout autre élément utile à la bonne compréhension de son travail. Ces documents ne seront toutefois pas renvoyés à l'artiste.

LE JURY

Un jury de 5 personnes, composé de personnalités choisies par les partenaires, se réunira le mercredi 17 juin 2009. Les candidats sélectionnés seront avertis de leur acceptation dans les 15 jours suivant la session du jury.

Pour l'attribution des prix, le jury se réunira une seconde fois et jugera au vu des pièces exposées quelques jours avant le début de l'exposition.

Le jury n'est pas dans l'obligation de décerner les prix s'il le juge nécessaire.

La cérémonie de remise des prix aura lieu lors du vernissage de l'exposition.

RÉCEPTION DES PIÈCES POUR L'EXPOSITION

Les œuvres sélectionnées pour l'exposition devront parvenir **entre le 2 et le 8 novembre 2009** à l'adresse suivante :

WCC-BF
c/o Mme Gaëlle Cornut
Site des anciens abattoirs
rue de la Trouille, 17/02
B-7000 MONS (Belgique)